

Radioamateurs de la Côte d'Or



Association membre du REF National sans but lucratif
fondé en 1925, reconnu d'utilité publique groupant
les Radioamateurs Section Française de l'Union
Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.).

REF
NATIONAL

Maison des Associations
02, rue des Corroyeurs,
Boite n° Q2
21068 DIJON cedex

Région : *BOURGOGNE*, Département : *Côte d'Or, 21.*

Président : Sans

Réunion mensuelle de section : une par mois et horaire selon le calendrier établi, en attente de définition.
Horaire de 10 h 00 à 12 h 00, à la Maison des Associations, 02, rue des Corroyeurs, boîte n° Q2, 21068 DIJON Cedex.

F5ZND : Relais UHF numérique de Dijon : 430,525, shift : + 9.400.

F5ZHB : Relais analogique de Dijon : 430,250, shift : +9,400.

F5KGF-3 : Relais APRS de Dijon : 144.800

Site **INTERNET** : <http://rco.r-e-f.org>

Dijon le 16 janvier 2023.

L'assemblée générale des Radioamateurs de la Côte d'Or de janvier 2023, s'est faite en présence de quelques Oms.

Rapport moral du secrétaire.

Concernant des réalisations au niveau du site de Saussy, la télécommande du relais faite par Hervé, F5FYU, fonctionne.

Pour Saussy, le 23 avril 2022, une équipe composée de F1AFD, F5FYU et F6CUG a effectué la remise en état du relais de Saussy. 5 heures environ de travail. Tout c'est très bien déroulé de 09 h 00 à 15 h 00 avec les essais de bon fonctionnement. Au retour chez lui, Hervé F5FYU a constaté que le relais numérique fonctionnait en FM.

Le 24 mai 2022, l'équipe composée de F1AFD, F6CUG, F4ALM, F8EUZ et F6IOD a effectué la finalisation des équipements. Le problème du déclenchement du 1750 hz sur le relais analogique demeure. Le fait de passer le relais en bande étroite bloque beaucoup son utilisation pour les Oms

Le service de distribution des cartes QSL aux OM du département 21, assuré auparavant par Alain F5LIW, est transféré à Christian, F6FTB.

Suite au décès de F6AOW, les appareils de mesures seront attribués gracieusement à des collectionneurs, ou des musées. Pour le reste, en fonction du matériel, il sera fait un prix valeur de récupération ou argus (genre Kenwood TS 50). Plusieurs personnes intéressées sont venues chercher tout le matériel à son domicile en novembre. La vente de ce matériel se fera sous la responsabilité des Radioamateurs de la Côte d'Or. Le matériel non attribué sera mis en vente (ou donné, selon) lors du salon de Chenove en mars 2023.

Il est aussi prévu de ranger les deux cellules, celles de l'Adrasc et du SDIS. Beaucoup de matériel a été entreposé et une partie, un joyeux bazar, ne sert plus à rien : morceaux de gros et petits câbles coaxiaux, cartons vides, fils électrique, tubes d'éclairage, ...

Courant novembre Alain, F6CUG a effectué ainsi un rafraichissement de la végétation sur le terrain. Les grosses branches qui envahissent le pied du pylône seront coupées dans le printemps.

Un grand merci à Hervé, F5FYU qui participe à la vie et l'amélioration du site de Saussy. Sans lui le site qui a été obtenu grâce à son intervention, rappelons le, ne serait pas ce qu'il est à ce jour, beaucoup de travail dans l'ombre de sa part sans compter la mise en page et fait vivre le bulletin des R. C. O.

Pour terminer il a été observé une minute de silence pour nos amis décédés en 2023 :

F8BNF : printemps 2022, F2TA : 01 mai 2022 ; F1GJU : 24 novembre 2022.

Rapport financier du Trésorier.

En cette année 2022 particulière vu les événements, voici le rapport financier de notre association.

L'effectif total des inscrits est de 20 OM en cette fin d'année. La cotisation de 20 Euros. Il faut noter l'augmentation de l'assurance, de l'EDF (INEDIS) avec l'installation des relais APRS, UHF analogique, UHF numérique et entretien du site de Saussy. En vertu de la nouvelle loi des finances, la taxe foncière a diminué en 2021. Elle était de 96 € en 2020, 46 € en 2021, et 50 € cette année 2022.

Nous avons eu 438 Euros de cotisations y compris les dons, et j'en profite pour remercier les généreux donateurs. Les dépenses ont un total de 781.72 €. En fin d'année, vu les prévisions de factures, faire-part de décès, assurance MAIF, J'ai effectué un transfert de 660 € du livret A sur le compte chèque. Je suis allé à la Caisse d'Epargne car il n'y a pas d'autorisation dans le sens du Livret vers le compte, il est obligatoire de fournir les statuts et l'autorisation du président.

Sur le compte chèque nous avons 698.86 € et sur le livret « A » nous avons 3560.75 € qui vont nous permettre d'investir dans du matériel et de combler les dépenses.

Comme chaque année, l'Adrasc participe aux frais EDF/ENEDIS de Saussy. Nous avons reçu la somme de 113.00 €. Nous remercions particulièrement l'Adrasc pour ce versement.

Le nombre de cotisants est stable et nous les remercions tous pour leur aide financière. Au 31 décembre, nous étions 20 cotisants dont FIGJU Hervé décédé récemment (cotisant) et F2TA André et F5BNF (tous deux anciens cotisants).

Bonne ou plutôt meilleure année 2023 avec toutes nos 73.

Le trésorier F6CUG Alain.

Lors du vote de ces deux rapports, il se dégage une majorité de pour.

La cotisation 2023 reste à 20 € et est valable pour la période de l'actuelle assemblée générale de ce jour à celle de l'année suivante.

Les dates des réunions pour le premier semestre sont les suivantes : lundi 06 février, lundi 06 mars, lundi 03 avril, mardi 02 mai et le lundi 05 juin.

Le président actuel, Guy Creusation (F8BJE), ainsi que Hervé Epp (F5FYU), n'ont pas souhaité renouveler leur mandat. Pour le renouvellement du bureau, les candidats sont les suivants : Alain Gelez (F6CUG), Joël Jacquemin (F1AFD), Christian Gondard (F6FTB), Jean-Paul Maître (F6IOD). Les membres ont tous été élus à la majorité.

La deuxième partie de la réunion a été consacrée à l'élection des postes pour les membres du bureau.

Composition du bureau lors de la réunion du 14 janvier 2023.

- Président : sans.
- Trésorier : Alain Gelez, F6CUG,
- Secrétaire : Jean-Paul Maître, F6IOD,
- Membre commission technique : Joël Jacquemin, F1AFD,
- Responsable de la maintenance du site de Saussy : Christian Gondard, F6FTB,
- Responsable QSL. : Christian Gondard F6FTB.
- Responsable concours des moulins et châteaux : Alain Gelez, F6CUG.

N'ayant pas eu de questions diverses particulières, la réunion s'est terminée à 11 h 30.

Le Président Départemental
Sans.

Gestion
departement@ref-union.org

Le Rédacteur
F6IOD



Rappel :

La cotisation annuelle est valable pour la période comprise entre l'AG 2022 de janvier à celle de l'année suivante :

Elle est à 20 Euros. C'est par cette cotisation que le RCO peut vivre : QSL, relais UHF, APRS, EDF, taxes, assurances, manifestations, peuvent ainsi exister. En étant cotisant à l'association, vous pouvez également vous exprimer lors des réunions du RCO. **Merci de penser à vous inscrire.**

Le chèque, *si vous ne l'avez pas déjà fait*, est à établir au nom du **RCO**, et à faire parvenir soit à :

- Alain **GELEZ**, F6CUG 13, Boulevard Jeanne d'Arc, 21000 Dijon tel : 03 80 66 22 95.
- RCO - Maison des associations - 02, rue des Corroyeurs - Boite **Q2** - 21068 DIJON cedex.